Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN

Élaboration du PLUi Périgord-Limousin

Conseil communautaire – *présentation du PADD pour débat*

14 novembre 2024

Ordre du jour

➔ **Présentation du plan du PADD**

➔ **Déclinaison des orientations générales**

➔ **Les objectifs chiffrés**

➔ **Exposé des éléments actualisés**

➔ **Débat sur la version présentée**

Présentation du plan du PADD

➔ **Qualité de vie rurale et préservée (cadre de vie , expérimentation, sobriété, mobilités)**

➔ **Développement soutenable (démographie, logements, services, économie)**

➔ **Environnement et dérèglement climatique (biodiversité, fonctionnalités des écosystèmes, eau, risques, aléas, résilience)**

➔ **Développement maîtrisé (RN21, villes portes et micro-bassins, ambition démographique et armature)**

➔ **Objectifs chiffrés**

Exposé des orientations générales

1. **Une qualité de vie, rurale et authentique, préservée et revendiquée**

➔ **Préserver les paysages, le cadre de vie, le tissu social ; développer l'urbanisme de projet, la qualité de l'habitat ; pratiquer la sobriété ; développer la mobilité active.**

➔ **Déclinaison en objectifs sur les paysages, les espaces publics et les lisières urbaines ; accompagner des politiques publiques sur l'habitat, les déplacements**

Exposé des orientations générales

2. Un développement soutenable

➔ **Accueillir 30 nouveaux habitants chaque année et proposer les logements à l'avenant. Améliorer la qualité de vie des habitants. Favoriser l'économie locale et l'accueil d'activités. Encadrer la gestion des ressources et des énergies renouvelables**

➔ **Déclinaison en objectifs de production de logements par reconquête de la vacance, par changements de destination et par diversification-amélioration de l'offre de logements ; soutenir le tourisme et accueillir les activités en fonction de l'armature territoriale ; diversifier les filières agricoles et forestières ; encadrer les projets d'EnR**

Exposé des orientations générales

3. Un environnement protégé pour mieux faire face au dérèglement climatique

➔ **Préserver la biodiversité et les milieux naturels, concilier urbanisation et conservation écologique, préserver les éléments identitaires (paysages, secteurs boisés), encadrer la Trame Verte, Bleue et Noire, préserver l'eau, gérer les risques et les aléas climatiques**

➔ **Déclinaison en objectifs de préservation des secteurs sensibles, d'outils d'urbanisation réduisant les impacts et les conflits, de règles réduisant les risques, les contraintes sur l'environnement et l'impact du changement climatique**

Exposé des orientations générales

4. **Un développement maîtrisé reposant sur l'axe de la RN 21, un réseau de pôles et de villes portes et des « micros-bassins de vie »**

➔ **Organiser le territoire à partir de la RN21 et d'une armature du territoire adapté, décliner les ambitions démographiques**

➔ **Déclinaison en objectifs d'amélioration de l'attractivité de l'axe RN 21 et d'organisation des niveaux de l'armature, de renforcement de l'offre des pôles et bassins, de dynamisation du pôle de Thiviers, de consolidation des autres polarités.**

Les objectifs chiffrés

➔ **Un accueil de population établi à environ 300 nouveaux habitants sur la période 2025-2035**

➔ **La consommation foncière : 64,7 ha dont 64% pour l'habitat, 30% pour l'économie et 6% pour les infrastructures et les équipements**

➔ **La production de logements : 620 logements répartis selon l'armature territoriale et les mesures du SCoT**

➔ **La répartition de la construction : 15% en réhabilitation, 42,5% en densification et 42,5% en extension**

Synthèse de l'armature territoriale

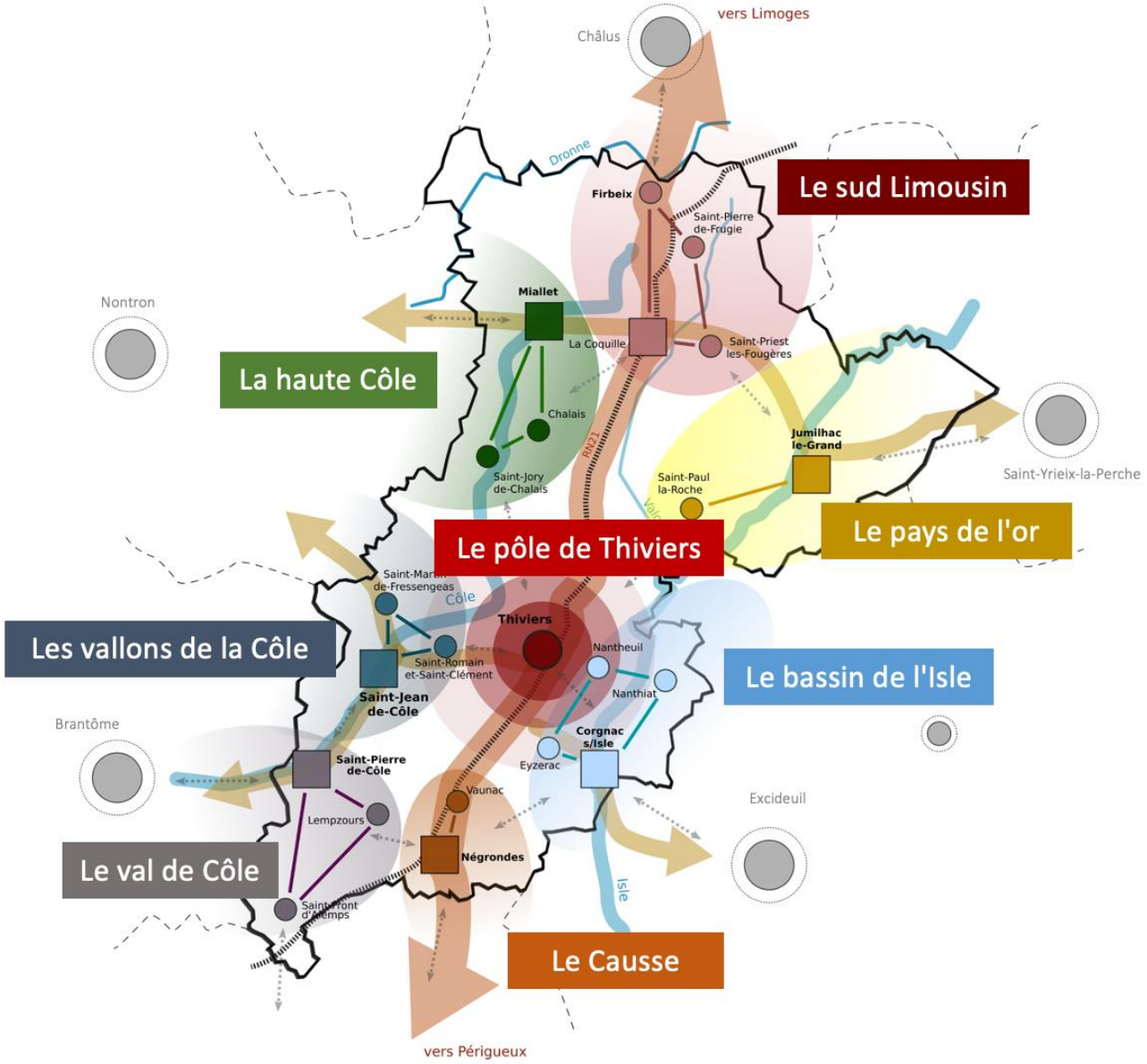

Synthèse de l'armature territoriale

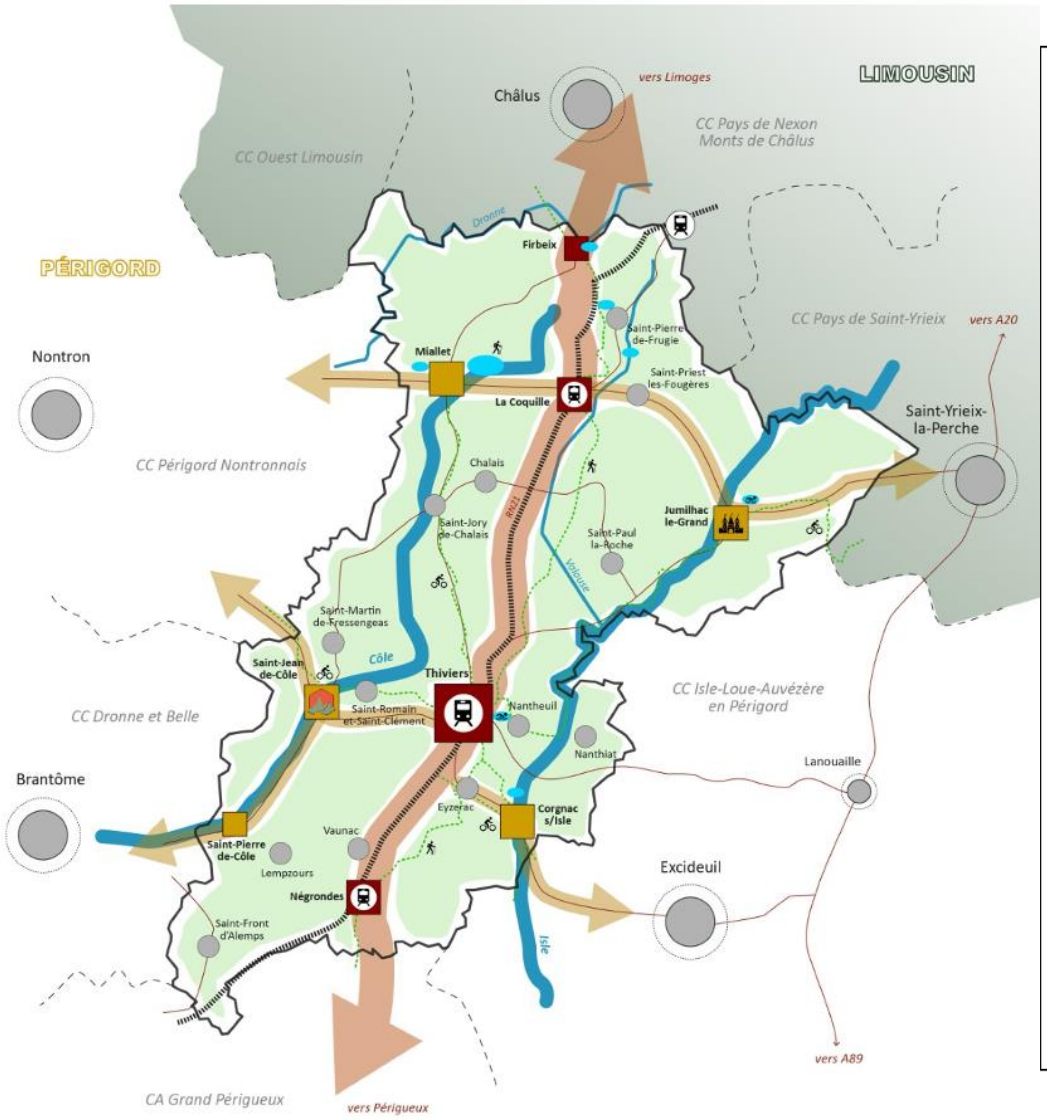

-La colonne vertébrale RN21 - voie ferrée nord-sud, dont le développement prend essentiellement appui sur les bourgs dotés d'une gare (voyageurs et fret) à renforcer (Thiviers, La Coquille, Négrondes) et la pérennisation/requalification paysagère et environnementale des ZAE

-Les axes transversaux est-ouest, supports de nouvelles mobilités locales (douces, transports en commun, à la demande), facilitant l'accès aux polarités centrales (gares, aires de covoiturage)

-Des "villages-portes" aux caractéristiques patrimoniales affirmées, à revitaliser/ requalifier (patrimoine nature : Miallet, Corgnac-sur-l'Isle. patrimoine bâti : Jumilhac-le-Grand, Saint-Jean et St-Pierre-de-Côle), qui fonctionnent comme des villages-étapes et des « postes d'aiguillage » vers les autres villages et lieux de fréquentation du Périgord-Limousin et du Périgord Vert

-Des villages mis en réseau par micro-bassins de vie en lien avec leur(s) polarité(s) de référence (spécificités locales, complémentarité, solidarité), à requalifier/animer (bâti, espaces publics, entrées de bourg, patrimoine, commerces/services/équipements/ artisanat, animations/festivités, lieux de rencontre intergénérationnels…)

-Des rivières et plans d'eau protégés et valorisés, supports de nouvelles pratiques (itinéraires piétons/cyclables, loisirs nautiques, pêche, campings nature…), sensibilisation aux enjeux écologiques, préservation de la ressource en eau

-Des espaces agricoles et forestiers protégés et gérés durablement : accompagnement de l'agriculture et de la sylviculture, protection et valorisation des grandes "pièces" naturelles qui captent les résidents/visiteurs (loisirs nature « gratuits », tourisme vert, circuits courts, filière bois, énergies renouvelables…)

Présentation de la simulation territoriales : les critères

1.885 pers./ménage en 2035 et **+30** habitants/an

Desserrement | **Effet démographique**

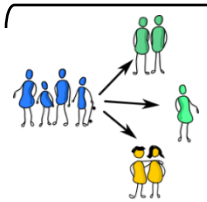

+395 logements **+138 logements**

P15 et P16 :

- ***62 lgt par an dont 53 en nouvelles constructions et 9 en bâti existant***
- ***31 lgt par an dans la polarité dont 10% en remobilisation du bâti existant et 6% en locatif conventionné***

+533
rés. principales

+87
rés. secondaires

+620 logements en 10 ans

93

+

527

264 densif.

263 extens.

Débat sur la version présentée
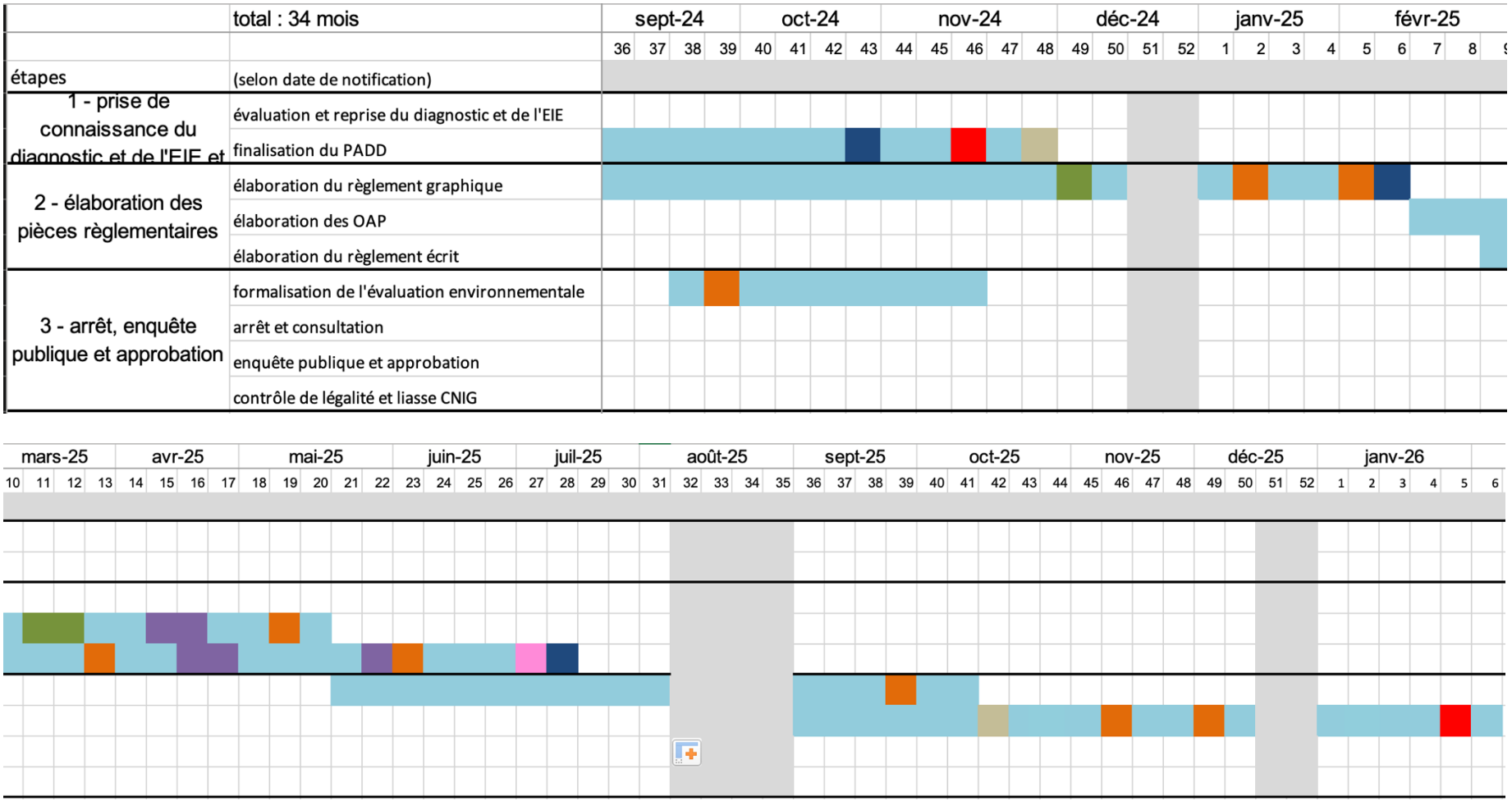
Perspectives et calendrier